

Pour diffusion immédiate

**Programme d'aide financière pour le quartier des Constellations
PRÈS DE 150 CITOYENNES ET CITOYENS ONT PARTICIPÉ AUX SÉANCES D'INFORMATION**

Lévis, le 17 janvier 2014. – En présence du maire de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier et du conseiller municipal du secteur, monsieur Jean-Pierre Bazinet, près de 150 personnes ont participé aux séances d'information concernant le Programme d'aide sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol dans le quartier des Constellations tenues les 14, 15 et 16 janvier derniers au Centre civique dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome. Les gens présents se sont réjouis de ce premier geste concret posé par la Ville de Lévis.

« En novembre dernier, le conseil de la Ville a pris l'engagement d'examiner différents scénarios pour appuyer nos concitoyennes et concitoyens du quartier des Constellations. Ce programme mis en place sans admission d'une quelconque responsabilité de la Ville est une mesure tangible et ce n'est pas la dernière. À la lumière des demandes reçues, nous examinerons la possibilité d'améliorer notre programme en fonction des besoins de tous et de toutes, incluant les propriétaires dont la situation est plus particulière. Le budget pour la programmation se terminant le 31 mars 2014 est de 1,4 M\$ et une résolution a été adressée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour obtenir un budget additionnel pour la prochaine année financière. La Ville de Lévis, pour sa part, est déterminée à poursuivre le financement de ce programme », a déclaré monsieur Lehouillier.

Le programme d'arpentage sera reconduit

Le maire de Lévis a également profité de l'occasion pour annoncer la poursuite du programme d'arpentage mis sur pied par la Ville de Lévis le 16 décembre 2010. En effet, lors des consultations, il est apparu évident que les citoyennes et citoyens désiraient que la Ville poursuive son travail d'arpentage. Rappelons que ce programme a pour objectif de mieux comprendre le comportement des sols dans le quartier et de fournir une information fiable aux propriétaires sur la situation de leur résidence. En ce moment, 212 propriétaires de résidences sur 292 sont inscrits à ce programme. Depuis sa mise en place, sept lectures ont été effectuées et les résultats ont été partagés aux propriétaires concernés.

Les particularités du programme

Le 17 décembre dernier, la Ville de Lévis, en étroite collaboration avec la SHQ, a annoncé la mise sur pied d'un programme d'aide financière dont l'objectif est de porter assistance aux propriétaires de maisons situées dans le quartier des Constellations aux prises avec des problèmes architecturaux liés au tassement de sol. Parmi les particularités du programme, notons qu'il est rétroactif jusqu'au 1^{er} janvier 2003. De plus, mentionnons que les propriétaires peuvent souscrire au programme sans renoncer à leurs recours judiciaires actuellement en cours. Aussi, il est important de souligner que la subvention peut atteindre 100 000\$ alors que le volet rénovation résidentielle à Lévis prévoit un montant maximum de 15 000 \$. Enfin, la Ville de Lévis a réussi à intégrer la reconnaissance du tassement de sol comme étant admissible au programme.

Évolution du marché immobilier

En plus de permettre aux propriétaires de poser des questions à propos des modalités du programme, les trois séances d'information ont également permis de brosser un portrait de l'évolution de la valeur des résidences du quartier. En effet, il a été mentionné que les valeurs au rôle 2014 (état du marché au 1^{er} juillet 2012) ont augmenté de 14 % par rapport au rôle 2011-2013 et que 52 propriétés ont été transigées entre 2009 et 2013, soit 18 % des résidences du quartier. « Ce constat est la preuve que ce programme vaut la peine d'être appliqué puisque les résidences se transigent au prix du marché une fois les travaux d'installation de pieux et de réparation complétés, lorsque nécessaire», a précisé monsieur Lehouillier.

Dépôt d'une demande d'aide

Pour bénéficier du programme, les propriétaires sont invités à compléter le formulaire prévu à cette fin et à fournir à la Ville de Lévis les documents nécessaires au respect des modalités du programme. Depuis ce matin, ce formulaire peut être téléchargé en ligne au www.ville.levis.qc.ca sous l'onglet *Une ville au service de sa population*, rubrique *Programmes d'aide et subventions*. Des copies papier sont également disponibles à la Direction de l'urbanisme et des arrondissements, au bureau d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est et à la bibliothèque Francine-McKenzie dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome. Les demandes pour la programmation se terminant le 31 mars 2014 doivent être déposées au plus tard le lundi 17 mars prochain à cette adresse :

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

996, rue de la Concorde

Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Heures d'ouverture : 8 h 30 et 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

Les questions concernant les modalités du programme et le formulaire de demande d'aide peuvent être adressées au Centre de service à la clientèle de la Ville de Lévis au **418 839-2002**.

- 30 -

Information : Stéphane Guay
Conseiller en communication
Téléphone : 418 835-8288

